

ASSOCIATION DES ARTISTES PEINTRES AFFILIÉS DE LA RIVE-SUD ~ C.P. 261, Saint-Bruno-de-Montarville (Québec) J3V 4P9

PROCHAIN EXPOSÉ TECHNIQUE

lundi, le 5 mai 2014 (dès 18h45) Centre Marcel-Dulude, 530, boul. Clairevue Ouest, St-Bruno J3V 6B3

# **RENÉE DION**

Aquarelliste ~ www.reneedion.ca

Renée Dion vient du milieu de la publicité où elle a travaillé comme graphiste et illustratrice. C'est là qu'elle a développé son dessin, son sens de la composition et sa créativité. C'est dans ses projets d'illustration commerciale qu'elle a apprivoisé l'aquarelle.

Ses sujets de prédilection sont tirés de la nature et elle l'explique facilement : elle pratique des activités de pleinair... et elle l'observe en toutes saisons. La nature la touche, l'inspire et la fascine. Elle ne souhaite pas la reproduire

avec exactitude mais exprimer l'impression ressentie, retransmettre l'atmosphère et la lumière tout en s'appliquant à peindre avec toujours plus de fluidité et de nuances. Le plus beau compliment qu'elle puisse imaginer serait que quelqu'un lui dise en regardant un de ses tableaux avoir l'impression de faire une randonnée pédestre en sa compagnie, ce serait une confirmation que l'émotion passe... Comme nombre d'aquarellistes, elle rêve de réussir un chef-d'œuvre en quelques coups de pinceaux. Pas par paresse mais parce que cela implique une maîtrise extrême du médium. C'est un défi qui implique de s'investir à fond dans la pratique de l'aquarelle. C'est le défi qu'elle a choisi en 2005 et qui l'emballe toujours de plus en plus!









Faire une bonne préparation afin de partir avec une idée précise de mes attentes pour ensuite peindre très librement, intuitivement et me permettre de jouer dans l'eau... avec l'eau... utiliser les belles surprises qu'elle me réserve... garder une certaine souplesse pour changer mes plans en cours de réalisation en m'adaptant aux accidents provoqués par l'eau, la nature des pigments qui se repoussent, etc...

Compléter mon tableau avec un usage adéquat du négatif, un équilibre des valeurs et une juste dose de calligraphie.

Ma démonstration comprendra quelques étapes de la préparation et la réalisation complète d'un tableau de bouquet jusqu'à sa signature.



### **EXPOSÉ TECHNIQUE**

# lundi 7 avril 2014 **DENIS COURCHESNE**

#### Artiste peintre ~ www.courchesneartistepeintre.com

Denis Courchesne est un artiste coloré et authentique. De ses tableaux aux couleurs contrastantes se dégage une énergie vibrante; son mouvement étonne et accapare notre attention. Même si l'arbre est pour lui un sujet de choix, tout l'inspire!

L'humain surtout, ce qui l'amène à explorer de nouvelles compositions, comme avec les chaises, où le symbole devient le personnage et entraîne à coup sûr une histoire dans l'esprit de celui qui les contemple.

Il participe à plusieurs symposiums et se œuvres se retrouvent dans plusieurs galeries.

#### **EXPOSÉ TECHNIQUE**

Déroulement de la soirée.

- L'acrylique un médium facile à travailler et ayant de multiples avantages;
- Utilisation de la spatule pour créer des textures;
- Ébauche de la toile au crayon;
- Ajout de différentes teintes;
- En dernier, faire vivre la lumière, utilisant le noir pour sublimer la couleur.



### **EXPOSÉ TECHNIQUE**

# lundi 2 juin 2014 MICHELLE DOYLE

#### Artiste peintre ~ www.boiteacouleurs.com/michelle

Décrire sa démarche artistique n'est pas chose simple. Pourquoi a-t-elle choisi de représenter des personnages? Et surtout des femmes? Pourquoi est-ce qu'elle accorde autant d'importance au visage et au regard?

Il lui semblait que ça allait de soi. Mais après mûre réflexion, elle en est venue à penser que ses tableaux sont en quelque sorte des autoportraits émotifs.

Pour réaliser ses tableaux, elle privilégie la texture, le dessin et la couleur de même que les contrastes d'opacité et de transparence. L'encre et l'acrylique sont les médiums qu'elle utilise.

#### **EXPOSÉ TECHNIQUE**

- Exposé technique sur la façon dont j'utilise le mortier de structure, les crayons et craies aquarelles, l'acrylique et l'encre pour créer un tableau.
- Démonstration des différentes étapes de création
- Explication du but recherché
- Exposé du processus de construction et de déconstruction utilisé pour atteindre cet objectif.

Utiliser son intuition pour cerner l'essentiel.



#### **VOTRE CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'AAPARS**

Jacques Landry, président

famille\_landry00@sympatico.ca 450 461-3796

Danielle Tremblay, vice-présidente, co-responsable des expositions

danou.lynn@videotron.ca 450 446-5208

Michel Côté, trésorier,

co-responsable des ateliers de modèles vivants

mcote.ca@videotron.ca 450 676-6581

François Gagnon, directeur au développement culturel

**amigo3@videotron.ca** 450 674-4821

Lorraine Arsenault, directrice aux expositions

arseneaux@sympatico.ca 450 461-0114

Lise Masson, directrice au recrutement masson.lise@videotron.ca

masson.lise@videotron.ca 450 649-1454

Serge Tanguay, directeur au développement des artistes

sergetanguay@live.ca 450 482-1690

Seryetanyuay@nve.ca 400 402

Claudette Sicotte, secrétaire
cerclo@videotron.ca 450 646-3001

Louise Godin, directrice publicité et communications

aodinlo@videotron.ca 450 655-5862

Pauline Lysight, directrice à la formation

polenchka@hotmail.com 450 616-3776

450 349-1568

Guylaine Ruel, directrice au journal

g ruel@sympatico.ca

# **Message important**



Si vous désirez faire paraître une annonce dans le numéro de **MAI 2014**, vous devrez la faire parvenir au plus tard le **24 AVRIL** 

à Guylaine Ruel à l'adresse suivante :

g\_ruel@sympatico.ca

Francine Leroux, coordonnatrice des expo-solo francine-leroux@sympatico.ca

Carole Gagnon, responsable galerie virtuelle carole-anne-art@videotron.ca

#### Vos Relationnistes à l'AAPARS

Jacqueline Alain	450.441.2085
Nicole Béland	450.619.6035
Hugo Bellemare	450.649.4204
Monique Borduas Cantin	450.922.9655
Michèle Doucette	450.641.1726
André Brisson	450.653.1947
Françoise Jeker	450.447.0907
Diane Couture	450.467.8600
Danielle Théroux	450.447.3980

Denise Drapeau	450.536.0445
Denis Hardy	450.441.7913
Céline Vallières	514.382.5519
Yolande Morissette	450.467.8144
Lysette Brière	450.469.4638
Sylvie Desroches	450.468.1071
Sylvie Boisvert	450.465.0427
Rachel Garret	450.441.3680

### L'EXPOSITION DE MARS DE L'AAPARS

### L'exposition St-Bruno du 15 et 16 mars

La plus grande exposition d'artistes de l'AAPARS!

Près de 100 artistes peintres de l'AAPARS ont donné rendez-vous, les 15 et 16 mars derniers dans un nouvel espace d'exposition, qui est devenu Galerie d'art, le temps du week-end.

Ce nouvel emplacement a attiré près de 2,000 visiteurs amateurs d'art, de même que la première ministre, madame Pauline Marois et messieurs les ministres Sylvain Gaudreault, Stéphane Bergeron.

70 œuvres ont été acquises par des amateurs pour un total de vente de 20,000 \$. Le vernissage, Porto Cabral et chocolat, s'est déroulé en présence de Brigitte Lafleur comédienne et artiste peintre, ainsi que de Monsieur Guy Charron président d'honneur, vice-président exécutif, des Fonds de placement immobilier Cominar, le maire de Saint-Bruno, Martin Murray et madame la députée, Djaouida Sellah. Un trio (Jeux d'archets) de l'Orchestre symphonique de Longueuil (OSDL) était sur place, samedi de 12 h à 15 h, et un duo guitare classique et piano, Jean-Philippe Houle et Marianne Légaré Tremblay, le dimanche de 10 h à 17h pour le grand plaisir des visiteurs et des artistes.

L'AAPARS tient à remercier ses partenaires et commanditaires qui ont contribué au succès de l'événement soient: Cominar, Les Portos Cabral, Hachem, Ville de Saint-Bruno-de-Montarville, l'Orchestre symphonique de Longueuil et Alain Turgeon de Techno Serv (son et musique).

Une exposition de cette ampleur, ne peut se faire sans la contribution de nombreux bénévoles. Au nom de tous, nous remercions les responsables des bénévoles : Claudette Sicotte qui a planifié l'horaire avant l'exposition et Line Bérubé qui s'est assuré du bon déroulement des tâches de bénévolat durant les deux jours de l'exposition et également les artistes pour leur grande disponibilité pour combler les nombreuses heures de bénévolat nécessaires à la bonne marche d'une telle exposition. Un Merci spécial à : Ginette Prince, Michel Pagé, Huguette Alain, Denise Barbe, Josée Bibeau, Roger Jolin, Suzanne Bérubé, Serge Robert, Mélodie Landry, Charles-André Pelletier, Amélie Coderre, Catherine Martin, Miko Mahjoubi, Cléo Morissette, André Courville.





Ci-dessous le nom des 5 visiteurs qui ont gagné un certificatcadeau de 100 \$ applicable à l'achat d'une œuvre d'un artiste peintre de leur choix offerts par l'AAPARS :

#### • Martine Plourde

qui désire acheter une œuvre de Johanne Blaquière

#### • Danièle Raymond

qui désire acheter une œuvre de Michèle Doucette

#### • Svlvie Leclerc

qui désire acheter une œuvre de **Jacques Landry** 

#### • Norma Losier

qui désire acheter une œuvre de Brigitte Lafleur

#### • Céline Paquin

qui désire acheter une œuvre de Nancy Asselin

La gagnante qui se mérite la valeur de l'œuvre qu'elle a achetée (max. 300 \$):

• Ginette Jean, a gagné le remboursement de la valeur de son achat de l'artiste Françoise Falardeau.

Les gagnants des prix de participation aux exposants et aux bénévoles sont :

Week-end à Mont-Tremblant offert par Éditions de Villers -

Valeur de 400 \$

Lorraine Morin Murielle Rheault

1 abonnement à Magazin'ART 1 bouteille de Porto Cabral

Roger Jolin

1 carte-cadeau DeSerres de 25\$ Serge Robert

2 certificats de 25\$ Éditions de Villers

Cécile Blais et François Gagnon

2 certificats de 20\$ de Hachem

Yan Courtois et Marcelle Simard Dupuis

#### 3 plantes

Ginette Benjamin Bonneau, Yolande Morissette et Rolande Philippe

Encore une fois **FÉLICITATIONS** aux gagnants, aux artistes et aux bénévoles pour une exposition réussie.

À bientôt!

Lorraine Arsenault

Directrice des expositions

AAPARS

Danielle Tremblav

Vice-présidente et

Co-directrice des expositions

**AAPARS** 

### **INSCRIVEZ-VOUS AVANT LE 31 MAI**

### **Exposition concours automnale 2014**

### Samedi le 8 novembre 2014 de 10h à 17h et dimanche 9 novembre 2014 de 10h à 17h Centre Marcel-Dulude à Saint-Bruno-de-Montarville

L'exposition est offerte uniquement aux membres de l'AAPARS en règle au moment de la sélection et de l'exposition. Tout comme l'an dernier, la sélection des artistes se fera par un jury qualifié d'après les dossiers reçus. **Nous pouvons accueillir un maximum de 70 exposants, chacun ayant droit à deux surfaces d'accrochage juxtaposées** à angle de 90°, chacune ayant une superficie d'environ 48 pouces de large par 72 pouces de haut. Le coût est de 100 \$ par exposant, payable à l'AAPARS en date du 31 mai. Le chèque sera encaissé uniquement sur sélection de l'artiste.

Un total de 2 000 \$ sera remis en bourses et certificats-cadeaux aux gagnants, dont 1 750 \$ dans les catégories Art Figuratif et Art Non-figuratif ainsi que 250 \$ aux cinq artistes qui se mériteront une mention honorifique toutes catégories et qui recevront chacun un certificat-cadeau d'une valeur de 50 \$.

La sélection des juges pour le concours est basée sur les critères suivants : LA COMPOSITION / LES COULEURS / LA MAÎTRISE DU MÉDIUM / LA CRÉATIVITÉ ET ORIGINALITE DES ŒUVRES / LA PRÉSENTATION DES ŒUVRES ET L'APPRÉCIATION GÉNÉRALE PERSONNELLE DES ŒUVRES.

Les artistes gagnants des premiers prix dans la catégorie "Art Figuratif" et des premiers prix dans la catégorie "Art Non-figuratif" ne seront pas admissibles au concours pour les deux prochaines années, mais pourront participer à l'exposition dans la catégorie hors-concours.

Les gagnants des trois premiers prix dans la catégorie Art Figuratif et des deux premiers prix dans la catégorie Art Non-figuratif de l'année **2012 ou 2013** ne sont pas admissibles au concours 2014 mais peuvent s'inscrire à l'exposition dans la catégorie "Hors-concours".

Pour vous inscrire, vous devez obligatoirement nous faire parvenir par la poste :

- 1. Le formulaire d'inscription ci-joint dûment rempli ;
- 2. Votre chèque de 100 \$\frac{100 \$}{100 \$}\$ libellé au nom de l'AAPARS et daté du 31 mai 2014;
- 3. Votre dossier d'artiste imprimé, format 8.5" x 11", et présenté dans un portfolio relié ou duo-tang relié comprenant les informations suivantes :
  - a. Votre curriculum vitae;
  - b. Votre démarche artistique sur une page séparée ;
  - c. Quatre ou cinq photos maximum de vos œuvres récentes, celles-ci devront être représentatives des œuvres présentées lors de l'exposition. Chacune des photos du dossier doit être présentée séparément sur une seule page. Utilisez du papier photo ou haute résolution afin de rendre justice à vos œuvres. Vous devez identifier chaque œuvre avec le titre, le médium, le format (hauteur x largeur) et votre nom. Le tout d'une façon discrète afin de ne pas nuire à l'impact visuel de votre œuvre.
- 4. Une enveloppe retour au format de votre dossier, suffisamment affranchie et adressée à votre nom afin que nous puissions vous le retourner

Pour plus d'information sur votre dossier d'artiste, les normes d'accrochage ainsi que le protocole d'entente, visitez le site : <a href="www.aapars.com">www.aapars.com</a> et consultez le lien dans la rubrique Activités / Expositions intérieures / Exposition-concours Automnale / Documents relatifs à l'Expo-concours 2014.

Veuillez noter que tous les dossiers non conformes seront retournés immédiatement afin de vous permettre d'apporter les correctifs nécessaires et de nous le retourner dans les délais prescrits. Les dossiers électroniques seront refusés automatiquement.

#### Règlements:

- Toutes les œuvres exposées sur les panneaux seront soumises au concours. Tous les médiums suivants sont acceptés : huile, acrylique, aquarelle, pastel, techniques mixtes, fusain, gouache, graphite, encre (ou autre sous approbation par l'AAPARS avant l'exposition).
- Les œuvres exposées doivent être récentes, c'est-à-dire ne pas avoir été exposées lors de l'expo-concours d'octobre 2013, et ne jamais avoir reçu de prix ou de mention par un jury dans aucune autre exposition.
- Toutes les œuvres doivent obligatoirement être encadrées ou présentées sur toile galerie ou panneau de bois de 1½ pouce minimum d'épaisseur, avec les côtés peints sans broches apparentes.
- L'artiste garantit que **toutes** les œuvres exposées sont originales, conçues et créées en totalité par lui et qu'elles ne sont pas des copies ou reproductions en tout ou en partie d'une œuvre d'un autre artiste. Les giclés ou autre forme de reproduction sont interdits sur les surfaces d'exposition même si l'artiste en possède le droit d'auteur. (voir la définition d'une copie dans le protocole d'entente).
- Des vérifications aléatoires seront faites parmi tous les exposants afin de s'assurer de l'originalité de leurs œuvres. Dans ce cas, l'artiste devra fournir ses photos, esquisses, dessins ou autres éléments de preuve.
- Le prix minimum d'une œuvre encadrée ou de type galerie devra être de 100 \$, ceci afin de ne pas déprécier les œuvres des autres exposants, ni les médiums utilisés.
- Toute œuvre dépassant vos surfaces d'exposition devra être retirée, et ceci pour ne pas nuire à vos voisins.

Votre site d'exposition sera attribué par tirage au sort au moment de l'accrochage, vendredi le 7 novembre à partir de 16h. Tous les artistes devront quitter les lieux à 20h afin de laisser la place aux juges. L'AAPARS ne retient aucun pourcentage sur la vente des œuvres. Chaque exposant doit assurer la surveillance de ses œuvres pendant toute l'activité ou déléguer quelqu'un pour le faire à sa place. Les artistes ont le privilège de remplacer une œuvre vendue par une autre. La sélection des artistes sera effectuée en juin et tous les candidats seront avisés par la poste de leur acceptation ou refus au plus tard à la fin juin.

Pour plus d'informations, veuillez appeler :

Lorraine Arsenault, directrice des expositions : 450. 461. 0114 ou Danielle Tremblay, co-directrice des expositions : 450. 446. 5208.

$\gg$	
-------	--



#### FICHE D'INSCRIPTION Exposition-concours automnale 2014 8 et 9 novembre 2014

Nom :		Prénom :	
Nom d'artiste (s'il y a lieu. Il se	era indiqué ainsi dans le botti	n des artistes) :	
Adresse :			
Adresse :	rue	ville	code postal
Numéro de téléphone (rés.	):	Numéro de téléphone	(cell.) :
Numéro de téléphone d'ur (Pour rejoindre une personi	gence : ne si vous avez un malai	Lien a see ou autre lors de l'exposition)	vec vous :
Courriel : (Pour recevoir cartels et car	tons d'invitation en forn	nat électronique)	
Date de renouvellement de	votre carte de membre	e :	
Peindrez-vous sur place lo (Produits inodores seuleme		ui 🗆 Non 🗅	
Le style de vos œuvres p	résentées (choisir un	e seule catégorie) :	
Art Figuratif □	Art Non-figuratif □	Votre médium :	
l'installation, la cantine, la rec	herche de commanditaires		allage, la distribution des affiches, e ou une journée, avant, pendant ou après son temps en tant que bénévole.
Je suis disponible pour vou	ıs aider à :		
Je joins à ce formulaire :	•	note qu'il n'y aura aucun ren	de l'AAPARS et daté du 31 mai 2014. nboursement si vous annulez votre
	☐ mon dossier d'artis	ste conforme aux exigences	
	☐ une enveloppe re adressée à mon		er, suffisamment affranchie et
	(facultatif) un chèc renouvellement	que séparé au montant de 40\$ ¡	oour mon adhésion ou mon

Veuillez poster le tout à cette adresse au plus tard le 31 mai 2014:

AAPARS
Exposition concours automnale 2014
Casier postal 261
Saint-Bruno-de-Montarville (Québec)
J3V 4P9



### Protocole d'entente de l'exposant - Exposition-concours automnale 2014

Dates et heures: Samedi le 8 novembre de 10h à 17h et dimanche 9 novembre 2014 de 10h à 17h. Ces heures sont les

heures d'ouverture au public. L'artiste doit se présenter 30 minutes avant les heures d'ouverture afin

que tout soit prêt lors de l'arrivée des visiteurs.

Installation: Vendredi le 7 novembre 2014 à partir de 16h (Tous les exposants devront quitter les lieux à 20h au

plus tard pour laisser la place aux juges)

Endroit: Centre Marcel-Dulude, 530 boul. Clairevue Ouest, Saint-Bruno-de-Montarville, J3V 6B3

Sortie 78 de l'autoroute 30

IMPORTANT: Dès son arrivée, l'artiste doit remettre ce présent document signé aux responsables de

L'ACCUEIL, VENDREDI LE 7 NOVEMBRE ENTRE 16 H ET 20 H, À DÉFAUT DE QUOI IL SE VERRA REFUSER

LE DROIT DE PARTICIPER AU CONCOURS.

#### Objet de l'entente :

1. L'artiste est un membre en règle de l'AAPARS au moment de son inscription et de l'exposition.

- 2. L'artiste garantit que **toutes** les œuvres exposées sont originales, conçues et créées en totalité par lui et qu'elles ne sont pas des copies ou reproductions en tout ou en partie d'une œuvre d'un autre artiste. Les giclés ou autre forme de reproduction sont interdits sur les surfaces d'exposition même si l'artiste en possède le droit d'auteur. (voir la définition d'une copie ci-dessous).
- 3. Des vérifications aléatoires seront faites parmi tous les exposants afin de s'assurer de l'originalité de leurs œuvres. Dans ce cas, l'artiste devra fournir ses photos, esquisses, dessins ou autres éléments de preuve.
- 4. Tous les médiums suivants sont acceptés : huile, acrylique, aquarelle, pastel, techniques mixtes, fusain, gouache, graphite, encre (ou autre sous approbation par l'AAPARS avant l'exposition).
- 5. Ne sont pas acceptées, des œuvres exécutées pendant des cours, ateliers, sessions de coaching sous la supervision d'un professeur et/ou qui ont été retouchées par une autre personne que l'artiste. Les œuvres doivent avoir été conçues et créées en totalité par l'artiste. Cependant, les œuvres créées dans les ateliers libres de peinture ou lors de session de groupe de peintres sans supervision sont acceptées.
- 6. Aucune œuvre exécutée directement à partir d'une image numérique, de l'Internet, de matériel imprimé, de transfert d'image, en tout ou en partie ou rehaussée grâce à l'ordinateur, ne sera acceptée. L'œuvre doit avoir été exécutée entièrement manuellement.
- 7. Tout matériel de collage (image de revues, magazines, journaux, livres ou autre matériel imprimé) ne doit pas représenter plus de 20% de l'œuvre totale.
- 8. L'artiste doit exposer **uniquement des œuvres récentes**, c'est-à-dire des œuvres qui n'ont pas été exposées lors de la dernière exposition concours de l'AAPARS en novembre 2013.
- 9. L'artiste doit présenter des œuvres qui n'ont jamais remporté de prix ou mention par un jury dans aucune autre exposition.
- 10. Les artistes gagnants des premiers prix dans la catégorie "Art Figuratif" et des premiers prix dans la catégorie "Art Non-figuratif" ne seront pas admissibles au concours pour les deux prochaines années, mais pourront participer à l'exposition dans la catégorie "Hors-concours".
- 11. Les œuvres exposées sont représentatives, mais pas obligatoirement les mêmes, que celles présentées dans le dossier d'artiste.
- 12. L'artiste qui peint sur place doit utiliser des médiums sans odeur afin de ne pas incommoder les visiteurs et les autres artistes.
- 13. Le **prix minimum** d'une œuvre encadrée ou de type galerie doit être de **100** \$, ceci afin de ne pas déprécier les œuvres des autres exposants, ni les médiums utilisés. Les diptyques ou triptyques sont permis.
- 14. L'artiste a la responsabilité d'installer lui-même ses œuvres entre **16 h et 20 h, vendredi le 7 novembre**, à l'endroit qui lui est assigné par tirage au sort au moment de son arrivée.
- 15. **L'artiste ne doit occuper que l'espace qui lui est assigné par tirage au sort**. Les œuvres ne doivent en aucun cas dépasser les surfaces d'exposition afin de ne pas nuire à ses voisins.
- 16. L'artiste s'engage à être présent pendant toute l'activité, à assurer la surveillance de ses œuvres ou à déléguer quelqu'un pour le faire à sa place (samedi de 10 h à 17 h et dimanche de 10 h à 17 h).
- 17. L'artiste ne peut reprendre ses œuvres qu'à la fin de l'exposition soit dimanche à 17 h. Si une œuvre est livrée sur place durant l'exposition, il devra la remplacer ou redisposer ses œuvres.
- 18. L'artiste s'engage à respecter les consignes suivantes :
  - Disposer ses œuvres de façon esthétique en laissant un minimum de 3 pouces entre chacune. Les normes d'accrochage de l'AAPARS sont disponibles sur notre site internet : <a href="www.aapars.com">www.aapars.com</a> sous l'onglet : Activités / Expositions intérieures / Exposition-concours Automnale / Documents relatifs à l'Expo-concours 2014;
  - Toutes les œuvres doivent obligatoirement être encadrées ou présentées sur toile galerie ou panneau de bois de 1½ pouce minimum d'épaisseur, avec les côtés peints sans broches apparentes.

- Fournir les crochets spéciaux pour panneaux troués pour suspendre ses œuvres ainsi que sa gommette pour les cartels et l'affichette à son nom;
- Inscrire clairement sur les cartels fournis par l'association : nom de l'artiste, titre de l'œuvre, dimensions de l'œuvre sans l'encadrement, médium et prix;
- Utiliser le matériel d'identification fourni par l'AAPARS pour identifier son espace;
- Ne rien accrocher d'autre que ses œuvres sur ses panneaux;
- Manipuler avec délicatesse le matériel d'éclairage fourni par l'AAPARS;
- Seul le matériel d'éclairage fourni par l'AAPARS sera accepté, ceci afin de respecter les limites de voltage des locaux loués:
- Une tablette (une seule par exposant) 30" x 8" fournie par l'AAPARS pourra être utilisée pour y déposer uniquement : portfolio, cartes de visite, signets et cartes de souhait (pas de toile miniature);
- Diriger son éclairage de façon à ne pas nuire aux exposants qui l'entourent;
- Enregistrer ses ventes à la table des ventes pour statistiques uniquement, l'AAPARS ne retenant aucun pourcentage sur les ventes:
- Participer à la rotation au bureau des ventes ou à l'accueil selon l'horaire défini, au besoin;
- À la fin de l'exposition, remettre les lieux tels qu'ils étaient à son arrivée.
- 19. L'artiste dégage l'AAPARS ainsi que la ville de Saint-Bruno-de-Montarville de toute responsabilité en ce qui a trait au feu, au vol, aux bris et/ou dommages de ses œuvres et il en assume lui-même les pertes, le cas échéant.
- 20. Chaque artiste exposant s'engage à donner au minimum une heure de son temps en tant que bénévole avant, pendant ou après l'exposition;
- 21. AUTORISATION PRISE DE PHOTOS POUR PROMOTION
  - Tout exposant participant à une exposition de l'AAPARS accepte que les représentants de la presse ainsi que les organisateurs de l'événement de l'AAPARS prennent des photos de l'exposition dans lesquelles l'exposant et/ou son kiosque et ses œuvres peuvent être représentés. L'exposant donne par la présente son autorisation irrévocable et gratuite aux représentants de l'AAPARS et à ceux de la presse pour publier ces photos dans tout média public, qu'il soit électronique ou imprimé et ce, pour une durée illimitée. Les images pourront être recadrées et/ou assemblées sans aucune condition de l'artiste, pour répondre aux besoins de communication de l'AAPARS.
- 22. L'artiste a lu ce protocole d'entente **recto verso** et s'engage à le respecter. Par respect pour les autres exposants, toute dérogation aux règlements pourrait malheureusement entraîner l'exclusion au concours d'une ou de plusieurs œuvres, voire même jusqu'à l'exclusion de l'exposant au concours.

#### Copie, reproduction ou étude?

Dans le but d'accréditer notre association sur le plan culturel, nous nous devons de clarifier la situation face aux copies et reproductions d'œuvre d'art afin de faire respecter les droits d'auteur, tant des artistes peintres que des photographes.

Ainsi toute œuvre exécutée à partir d'une œuvre d'un autre artiste que soi-même, ou d'une photographie autre que la sienne sans autorisation écrite du photographe ou de sa succession, ne pourra pas être exposée lors des expositions organisées par l'AAPARS même si l'auteur est décédé depuis plus de 50 ans.

Une copie est une reproduction exacte d'une œuvre d'art en tout ou en partie. Une œuvre d'art est également une reproduction si elle représente exactement une photographie prise par une autre personne que l'artiste sans son autorisation. En d'autres mots, reproduire en peinture une photographie prise dans un calendrier, une revue, un journal ou toute autre publication est une reproduction.

Une étude est l'ensemble des travaux, (esquisses, essais de couleurs, dessins, ...) qui précèdent et préparent l'exécution d'un projet, en l'occurrence, une œuvre.

Cependant tout artiste peintre peut s'inspirer de plusieurs éléments pris ici et là dans différentes œuvres et photos pour en faire une nouvelle œuvre ou composition tout à fait différente, originale et personnelle.

## Dès son arrivée, l'artiste doit remettre ce document signé aux responsables de l'accueil, vendredi le 7 novembre.

Je		certifie avoir reçu et lu le contrat d'exposition et m'en déclare satisfait.	
	(lettres moulées)		
	(signature de l'artiste exposant)	(date)	
	(signature du représentant de l'AAPARS)	(date)	

### EXPOSITIONS - COMMUNIQUÉS - PARTENAIRES

#### Invitation au grand public :

5º édition de l'Exposition Printanière AAPARS

#### à Mont-Saint-Hilaire réunissant 65 artistes peintres



Samedi et dimanche, les 3 et 4 mai 2014 de 10h à 17h

#### Vernissage samedi à 15h

Pavillon Jordi-Bonet Salle « La Nature en Mouvement » 99, rue du Centre-Civique Mont-Saint-Hilaire J3H 4X4

#### Artiste invitée

**Brigitte Lafleur** Comédienne et artiste peintre



C'est un grand honneur de m'associer à l'AAPARS cette année pour mettre en valeur cet énorme rassemblement de talent!

Quel plaisir de prendre part à cette éclosion toute printanière d'œuvres inspirées !

J'espère vous y voir! XXX Brigitte

#### Message pour Jacques Landry, Président de l'AAPARS

Les mercis ne seront jamais assez gros ni assez nombreux, mais je tiens quand-même à te remercier en mon nom ainsi qu'au nom de tous les membres du C.A. et des membres de l'AAPARS pour toutes les heures et toute l'énergie que tu as consacré à l'association. Nous avons été privilégiés de t'avoir comme président. La qualité de ton travail et les idées que tu as eu en haut de ton escabeau 🙂, nous ont amené à nous dépasser et tous les membres de l'AAPARS ont pu en bénéficier.

Sous ta présidence, L'AAPARS a atteint une notoriété inégalée.

Merci aussi à ta belle Josée pour sa grande implication.

Je te remercie personnellement, ça a été une très belle expérience de travailler avec toi, j'ai appris beaucoup à tes côtés.

Nous te souhaitons le meilleur et encore plus pour tous tes projets à

Encore une fois, un énorme merci Jacques.

#### **Danielle Tremblay**

Vice-Présidente A.A.P.A.R.S. Co-directrice aux expositions



Catherine Carbonnel, membre de l'AAPARS, qui a été recue

" Membre Signataire de l'Institut des Arts Figuratifs."

### **Prenez le Virage Vert!**



- Abonnez-vous sur le site de l'AAPARS : aapars.com et vous serez automatiquement averti dès la mise en ligne du journal Babill'AAPARS.
- Vous devrez aussi en aviser par courriel la directrice au recrutement, Lise Masson afin qu'elle vous retire de la liste d'envoi du Babill'AAPARS:

masson.lise@videotron.ca

### EXPOSITIONS - COMMUNIQUÉS - PARTENAIRES



Exposition artistique avec l'Association des Artistes Peintres Affiliés de la Rive-Sud





Marie-Claude Arel Gaétan Boulais Virginie Blanchette Louise Carrier Claude Chartier Suzanne Demarbre Carole Desjean Michel Des Marais Françoise Falardeau Myriam Gosselin Rémy Grenier Françoise Laborie Sylvie Lamarre Pierre Legendre Francine Leroux Reine Maltais Louise Millette Gabrielle Perrier Raymond Routhier Michèle Sanacore **Louise Sirois** 

AVRIL 2014 Samedi 12 avril 11 h à 21 h Vernissage 19 h à 21 h Dimanche 13 avril 11 h à 17 h

> **Chalet Marie-Victorin** 1150, rue Marie-Victorin Saint-Bruno-de-Montarville (Québec) J3V 6R2 450 441-8379

Musique : le groupe ATMOSPHÈRE



info@hmessier.com http://bloque.hmessier.com/wordpress

# FOLICHONNERIES

L'exposition se tiendra au Petit Boréart, à l'intérieur des locaux de Boréart. centre d'exposition en arts visuels, 279, rue Principale, bureau 200, Granby

Rencontres avec l'artiste : dimanche 13 avril et samedi 19 avril





Vous prévoyez exposer en 2015, la Galerie 2456 vous offre le lieu idéal pour promouvoir votre art. Son espace unique, son ambiance conviviale et son service professionnel feront de votre événement un moment inoubliable. Communiquez avec nous pour connaître nos tarifs 514-527-3986.

galerie2456@hotmail.com



**SAINT-BRUNO** Céline Vivier

exposera ses oeuvres 8 mars 2014 au 10 mai 2014

2236, boul. Sir-Wilfrid-Laurier Saint-Bruno

Intéressé(e) à exposer chez St-Hubert vous aussi?

Veuillez contacter

**Ghislaine Pilotte** 

450.583.1045 pilotte.ghislaine@ videotron.ca

**Étes-vous intéressé(e) à partager** 160 pieds linéaires de murs dans cette galerie locative ayant beaucoup de visibilité?

C'est 585\$ / semaine, on se met à 2-3 pour partager les frais. Allez lire sur leur site la façon de fonctionner, ça peut être intéressant. Communiquer avec moi si vous êtes intéressé(e)s.

On peut organiser un vernissage original.

http://www.galerie2456.com/Galerie 2456/Accueil.html

Sylvie Drainville focusvie@gmail.com

### **MERCI À NOS GÉNÉREUX PARTENAIRES**

### ÉLITE (PLATINE)

## **REMIX** ACTIF INC.

Agence immobilière Mme Micheline Beaugrand, Directrice et propriétaire 1592 de Montarville, Saint-Bruno, J3V 1T7. Tél.: 450-461-1708



ENCADREMENTS DES CÈDRES 1191 boul. Saint-Bruno, Saint-Bruno, J3V 6P4 (450) 653-5000



deserres.ca





galerie



220 Hôtel de ville (rte 116), Durham-Sud, 819 858-2177 www.galeriemptresart.com



COOPÉRATIVE **FUNÉRAIRE** DU GRAND MONTRÉAL

635, boul. Curé-Poirier O., Longueuil 450 677-5203







1649 Montarville, Saint-Bruno J3V 3T8 450-653-3646



Yves Corriveau, Maire de Mont-Saint-Hilaire





### Québec ##

#### PIERRE DUCHESNE

Député de Borduas Ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche, de la science et de la Technologie

### Québec ##

#### **МАКА КОТТО**

Député de Bourget Ministre de la Culture et des Communications

### Québec ##

#### **MARTINE OUELLET**

Députée de Vachon Ministre des Ressources naturelles

### Ouébec ##

#### MARIE MALAVOY

Députée de Taillon Ministre de l'éducation, du Loisir et du Sport Ministre responsable de la région de la Montérégie







**NATHALIE ROY** Députée de Montarville



ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE LONGUEUIL

MARC DAVID





Sainte-Julie J3E 1Z7 450 649-4981





2456, rue Beaubien Est Montréal - 514 527-3986





#### Pierre Nantel Député Longueuil - Pierre-Boucher

192, rue St-Jean, bureau 200 Longueuil (Québec) Tél .: 450 928-4288 pierre.nantel@parl.gc.ca

BMO (A) Banque de Montréal

1560, rue Montarville, Saint-Bruno J3V 3T7



#### **Matthew Dubé**

Député de Chambly-Borduas Téléphone : 450-441-7802 Télécopieur : 450-441-3674 matthew.dube@parl.gc.ca



#### STÉPHANE BERGERON

Député de Verchères Ministre de la Sécurité publique

### Québec ##

#### **BERTRAND ST-ARNAUD**

Député de Chambly Ministre de la justice et Procureur général du Québec







webfocusdesign.com



2236 Boul. Laurier (Route 116) Saint-Bruno 450-461-3971